



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le treize décembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 novembre et 6 décembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **20 délégués étaient présents et 7 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 20

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 7

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jacques LARIVIERE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B131219_D001

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Harnes : Extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois – Acquisition de parcelles agricoles libres d'occupation

Par délibération du 9 octobre 2009, le Bureau Communautaire a autorisé l'établissement intercommunal à intégrer l'exploitation de Monsieur Jean-Marie TESTELIN à Harnes au processus de constitution de réserves foncières découlant du protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007.

En intégrant la démarche, Monsieur TESTELIN a notamment libéré des parcelles situées dans le périmètre d'extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois à Harnes.

Depuis lors, la gestion locative desdites parcelles relevait de la SAFER Hauts-de-France. Cela a permis aux propriétaires de percevoir un fermage tout en conservant des propriétés libres d'occupation.

Ce régime, transitoire par principe, a pris fin.

Dans le cadre de leurs échanges avec les services communautaires, plusieurs de ces propriétaires ont d'ores et déjà fait part de leur accord de principe quant à une cession moyennant l'évaluation domaniale, soit 4,18 € / m².

Il conviendrait ici d'acter le principe d'un transfert de propriété, au profit de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, des parcelles référencées section AR n^{os} 667, 668, 673, 674 et 678 à Harnes, d'une surface totale de 1 368 m² sous réserve d'arpentage.

Vu l'avis de France Domaine référencé 2019-413V1421-1422-1423 en date du 1^{er} octobre 2019, fixant la valeur vénale des biens à 4,18 € / m².

A reçu un avis favorable en Commission Mixte du 29/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec les personnes physiques identifiées en annexe, l'acte d'acquisition des parcelles cadastrées section AR n^{os} 667, 668, 673, 674 et 678 à Harnes, pour une surface totale de 1 368 m² sous réserve d'arpentage.

L'acquisition interviendra moyennant l'évaluation domaniale, soit 4,18 € / m², tous frais (Notaire, Géomètre, etc...) à la charge de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 8000 € sont prévus au budget primitif 2020 du budget action économique sur l'imputation 06/MACQ-TERAE/17D09774/8161.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le treize décembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 novembre et 6 décembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **20 délégués étaient présents et 7 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 20

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 7

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jacques LARIVIERE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B131219_D002

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Loison-sous-Lens - Parc d'activités des Oiseaux Cession d'un terrain au profit de la société RMS

Par délibération du 26 septembre 2019, la CALL a décidé de céder un foncier de 4 200 m² environ du parc d'activités des Oiseaux à Loison-sous-Lens au profit de la société RMS (Robotique Maintenance Services), implantée sur la zone depuis plus de 15 ans, afin de lui permettre de se développer en construisant des locaux plus adaptés à ses besoins. 15 à 20 emplois pourraient venir s'ajouter aux 30 salariés actuels d'ici à 5 ans.

Son dirigeant souhaiterait aujourd'hui faire l'acquisition du surplus de terrain restant libre, immédiatement contigu à sa future emprise, d'une superficie de 120 m² environ. Le bien étant en nature d'espace vert, M. Laurent KASZKOWIAK s'est engagé à opérer une compensation au travers des aménagements paysagers à réaliser dans le cadre de son projet.

Ce terrain serait cédé à une SCI, à créer, au prix de 18,64 € HT/m². Tous les frais liés à la transaction seraient supportés par l'acquéreur (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...).

Vu l'avis de France Domaines référencé 2019-523V1588 en date du 25 novembre 2019,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Loison-sous-Lens en date du 27 novembre 2019,

A reçu un avis favorable en Commission Mixte du 29/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute autre personne déléguée, à signer, avec la société Robotique Maintenance Services (RMS), sise rue des Colibris à Lens (62300), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant une mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 120 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AK n°417p au cadastre de la commune de Loison-sous-Lens, ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 18,64 € HT/m² correspondant au prix de vente des terrains industriels pratiqué par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en 2019.

Tous les frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Compte tenu de la précédente délibération référencée D 002 en date du 26 septembre 2019 et de la présente délibération, l'emprise qui sera cédée à la Société RMS représente un total de 4 320 m² environ avant arpentage, référencée section AK n^{os} 491p et 417 au cadastre de la ville de Loison-sous-Lens.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le treize décembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 novembre et 6 décembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **20 délégués étaient présents et 7 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 20

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 7

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jacques LARIVIERE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B131219_D003

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Subvention à la Coopérative d'Activité & d'Emploi Coop Connexion

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif COOP CONNEXION a porté la création de la Coopérative d'Activité et d'Emploi sur le territoire du Pôle Métropolitain, basée à Lens, et qui a démarré son activité au 1^{er} janvier 2017.

Une CAE accompagne des entrepreneurs-salariés dans la création de leur activité, et leur propose un cadre juridique, économique, social et humain adapté à leur situation, afin qu'ils puissent se concentrer sur le développement de leur savoir-faire et ainsi pérenniser leur emploi. En offrant des solutions de sécurisation de l'entrepreneuriat, la CAE se positionne comme une alternative à l'entreprise individuelle, elle accompagne les porteurs de projet tout en les sécurisant.

Après un diagnostic gratuit, l'accompagnement commence par un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) de 6 mois renouvelable 2 fois permettant un essai, pour déboucher ensuite sur un Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé (CESA) où l'entrepreneur développe son activité en devenant salarié-coopérateur. A ce jour Coop Connexion a signé plus de 50 CAPE.

Considérant l'intérêt pour le territoire de l'Agglomération Lens Liévin des actions menées par la CAE Coop Connexion, il est proposé qu'une convention d'objectifs soit signée et d'allouer à la CAE une subvention d'un montant de 35 000 € au titre de l'année 2019.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 35 000 € à Coop Connexion.

Autorise le Président à signer la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 35 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : budget général /Fonctionnement/Ligne de crédit 7770

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le treize décembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 novembre et 6 décembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **20 délégués étaient présents et 7 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 20

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 7

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jacques LARIVIERE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B131219_D004

COHESION TERRITORIALE

Soutien financier aux manifestations d'envergure : accueil de l'équipe de France paralympique de volley ball

L'équipe de Volley masculin de Harnes évolue depuis plusieurs années en haut niveau et a pour objectif de développer la pratique du Volley et présenter cette discipline au plus grand nombre.

Dans le cadre de son rayonnement sportif et de sa candidature au label Terre de Jeux 2024, la communauté d'agglomération a été sollicitée par le Harnes Volley Ball pour l'accompagner financièrement dans le cadre de l'organisation d'un stage de l'équipe de France paralympique de Volley Ball qui s'est tenu du 31 octobre au 3 novembre 2019. Cet événement a rassemblé plus de 1000 personnes tout public, ouvert lors des échauffements et matchs.

Il est donc proposé d'accorder au Volley Club de HARNES, une aide financière de 1 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission Mixte du 29/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 1500€ au Harnes Volley-Ball.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 500 €_sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : BG/Fonctionnement/585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le treize décembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 novembre et 6 décembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **20 délégués étaient présents et 7 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 20

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 7

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jacques LARIVIERE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B131219_D005

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Modification du tableau des effectifs

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Le Président informe l'Assemblée

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

Compte tenu des besoins du service, il convient de modifier le tableau des emplois vacants correspondants au tableau des effectifs,

Le Président propose à l'Assemblée de procéder aux modifications nécessaires,

Vu le tableau des emplois,

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communautaire à compter du 13 Décembre 2019 :

- création de :
- 6 Adjoints techniques,
- 3 Ingénieurs,
- 3 Techniciens,
- 1 Adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 1 Rédacteur.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.